

**Société Régionale de Transport de Médenine**



**CONSULTATION N°5 POUR  
LA REALISATION D'UN CYCLE DE FORMATION A LA  
GESTION DE L'ENERGIE**

**CAHIER DES CHARGES**

## 1. Objet de la consultation

Dans le cadre de la concrétisation de son contrat programme pour les économies d'énergie, d'une part, et dans le but de réduire sa facture énergétique, d'améliorer ses performances énergétiques d'autre part, la Société Régionale de Transport de Médenine (**SRTM**) envisage la réalisation **d'un cycle de formation à la gestion de l'énergie**.

## 2. Contenu de la mission et définition des tâches

La formation sera réalisée en intra entreprise et sera organisée en un cycle d'une durée de 5 jours à l'attention d'un groupe de 6 agents.

La formation doit comporter un volet théorique, un volet pratique et volet évaluation.

La formation consiste à accompagner la SRTM pour la réalisation des actions suivantes :

- Procédure de gestion de carburant.
- Indicateurs de performance énergétique.
- Analyse de la consommation.
- Identification et traitement des anomalies.
- Gestion des lubrifiants.
- Conduite économique et rationnelle.
- Gestion des pneus
- Création d'un tableau de bord énergétique.
- la rédaction d'un rapport sur la consommation de l'énergie.

À l'achèvement du cycle de formation, le prestataire devra présenter un rapport de synthèse permettant à la SRTM d'apprécier le niveau de compétence des différents agents qui ont suivi la formation ainsi que des recommandations visant à pérenniser l'action réalisée.

Le cycle de formation sera exécuté pendant l'année 2025 et la date de réalisation sera retenue en commun accord avec la **SRTM**.

Le soumissionnaire est tenu de présenter le contenu de la formation qu'il envisage avec le maximum de détails sur le déroulement de la séance de formation.

## 3. Conditions de participation

La présente consultation est ouverte aux bureaux disposant d'une expérience d'au moins 10 ans dans le domaine de l'énergie et plus particulièrement dans le domaine des économies d'énergie des flottes de véhicules de transport de voyageurs.

Le bureau doit disposer d'un cadre (ingénieur ou équivalent) capable de superviser la mission, de faire partie de l'équipe de formateurs et d'élaborer un rapport de synthèse relatif au cycle réalisé.

La mission devra être exécutées par des experts-Formateurs bénéficiant d'une expérience d'au moins 10 ans et ayant réalisé au moins 10 cycles de formation et d'évaluation de compétences dans le domaine des économies d'énergie des flottes de véhicules de transport de voyageurs.

Le bureau et les formateurs doivent obligatoirement être inscrits sur la plateforme MALEK du CNFCPP.

#### 4. Composition de l'offre

Le soumissionnaire est invité à présenter son offre dans une enveloppe fermée et scellée indiquant uniquement la référence de la consultation et son objet et comportant les 3 dossiers suivants :

- a) Le dossier administratif.
- b) Le dossier technique.
- c) Le dossier financier.

a) Les dossiers administratifs comprenant les documents suivants :

- Le cahier des charges signé.
- Copie de l'agrément du CNFCPP.
- Copie de la carte d'identification fiscale (patente).
- Extrait du registre du commerce.
- Attestation d'affiliation à la CNSS.

b) L'offre technique qui doit contenir les documents suivants :

- Les références du soumissionnaire dans le domaine.
- Les CV des experts-Formateurs.
- La méthodologie proposée pour la réalisation des cycles de formation.

c) L'offre financière présentée selon le modèle joint en annexe 1. Elle doit inclure :

- Les honoraires, les frais de déplacement et les frais d'hébergement des formateurs.
- Une serviette en similicuir contenant le support pédagogique, un bloc note ou équivalent , un flash disque et un stylo à bille
- La prise en charge des pauses café (eau, cafés, jus et gâteaux).

#### 5. Remise des offres.

Les offres doivent parvenir par voie postale sous pli recommandé ou par rapide poste ou déposées directement par porteur (contre remise d'un accusé de réception) au plus tard **le mercredi 08 octobre 2025** au siège de la **SRTM**, le cachet du bureau d'ordre central fait foi.

Les indications suivantes sont à mentionner sur l'enveloppe comportant l'offre du soumissionnaire :

À ne pas ouvrir :

Consultation n°5 pour la réalisation d'un cycle de formation à la gestion de l'énergie.

**Monsieur Le Président Directeur Général de la SRTM**

**Rue du 18 janvier 1952**

**4100 Medenine**

## 6. Délai de validité des offres

Les soumissionnaires sont engagés par leurs offres pendant un délai de 60 jours à partir du lendemain de la date limite de réception des offres.

## 7. Méthodologie de dépouillement et d'évaluation des offres

Le choix du fournisseur sera effectué sur la base d'un certain nombre de critères techniques résumés en une note technique pondérée à 70% et la prise en compte de l'offre financière pondérée à 30% qui permettent de déterminer une note globale :

$$NG = NT * 0,7 + NF * 0,3$$

Avec NG : Note globale

NT : Note de l'offre technique

NF : Note de l'offre financière.

### Calcul de la note financière

La proposition financière la plus basse (PF<sub>PB</sub>) aura une note financière (NF<sub>PB</sub>) égale à 100 points et les autres propositions financières PF<sub>i</sub> seront notées comme suit :

$$NF_i = ((PF_{PB}) / (PF_i)) * 100$$

### Calcul de la note technique

Chaque offre technique conforme se verra attribuer une note technique (NT) qui doit obligatoirement être supérieure à 70 sur 100.

La note technique de l'offre sera déterminée en tenant compte des critères suivants :

Critère	Note
<b>1. Expérience du bureau:</b> * 10 points pour une ancienneté de 10 ans * 01 point par année supplémentaire avec un plafond de 15 points	15
<b>2. Expert superviseur</b> * 15 points pour un ingénieur ou équivalent dans le domaine de la mécanique, de l'électromécanique ou mécatronique et des économies d'énergie dans le domaine de transport, * 10 points pour un agent de maîtrise dans les le domaine de la mécanique, de l'électromécanique ou mécatronique et des économies d'énergie dans les transports,	15
<b>3. Méthodologie proposée et adéquation avec les besoins de la SRTM</b> * 10 points: Répartition contenue théorique/pratique * 05 points: Organisation pratique de la formation * 10 points: Prise en compte de l'évaluation = 10 points * 05 points: Rapport de synthèse	30
<b>4. Références du formateur dans le domaine de la gestion de l'énergie:</b> * 20 points pour 10 cycles de formation réalisés * 02 points par cycle avec un plafond de 40 points	40
<b>Total</b>	<b>100</b>

**Annexe 01**  
**Thème 44**

**Gestion de l'énergie**

Prix du jour (H.T)	
Prix total (H.T) 5 jours	
TVA	
Prix total TTC 5 jours	

Date, Signature et cachet